

TABLEAUX DES MALADIES PROFESSIONNELLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Nota : dès validation NDS, intégrer la MAJ et les tableaux réactualisés dans réglementation AT → arrêté 85.225/CM

N°	
1	Affections dues au plomb et à ses composés
2	Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés
3	Intoxication professionnelle par le tétrachloréthane
4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
4 bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
5	Affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore
6	Affections provoquées par les rayonnements ionisants
7	Tétanos professionnel
8	Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)
9	Affections provoquées par les dérivés halogènes des hydrocarbures aromatiques
10	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome
10 bis	Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins
10 ter	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc
11	Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
12	Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques : dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), dichloro-1-2-éthane, tribromométhane (bromoform-dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène symétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle) chloro-2-butadiène (chloroprène)
13	Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques
14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinoseb), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile (bromoxyril, ioxynil)

15	Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs seuls et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogènes, nitroses, nitres et sulfones
15 bis	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxyles, halogènes, nitrés, nitroses, sulfones et les produits qui en contiennent à l'état libre
15 ter	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N.nitroso-dibutylamine et ses sels
16	Affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites « Phénoliques », « Naphtaléniques », « Acénaphténiques », « Anthracéniques » et « Chryséniques »), les brais de houille et les suies de combustion du charbon
16 bis	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites phénoliques, naphtaléniques, acénaphténiques, anthracéniques et chryséniques), les brais de houille et les suies de combustion du charbon
17	supprimé (cf. NDS 146.88)
18	Charbon
19	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
20	Affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
20 bis	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales
20 ter	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs renfermant des arseno-pyrites aurifères
21	Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsenié
22	Sulfocarbonisme professionnel
23	Nystagmus professionnel
24	Brucelloses professionnelles
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille
25 bis	Affections non pneumoconiotiques dues à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre (abrogé)
26	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle
27	Intoxication professionnelle par le chlorure de méthyle
28	Ankylostomose professionnelle (anémie engendrée par l'ankylostome duodéal)
29	Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
30 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
31	Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, par la néomycine et leurs sels

32	Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux
33	Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés
34	Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoyl-aryle et autres organo-phosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
35	supprimé dès l'origine
36	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
36 bis	Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : extraits aromatiques, huiles minérales utilisées à haute température dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, suies de combustion des produits pétroliers
37	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
37 bis	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel
37 ter	Cancers provoqués par les opérations de grillage des mattes de nickel
38	Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine
39	Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse
40	Affections dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques
41	Maladies engendrées par les betalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les cephalosporines
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
43 bis	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
44	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer
44 bis	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxydes de fer
45	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
46	Mycoses cutanées
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
48	supprimé dès l'origine
49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques et alicycliques ou les ethanolamines
49 bis	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les ethanolamines ou l'isophoronediamine
50	Affections provoquées par la phénylhydrazine
51	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants
52	Affections provoquées par le chlorure de vinyle monomère
53	Affections dues aux rickettsies
54	Polyomyélite
55	Affections professionnelles dues aux amibes
56	Rage professionnelle
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

58	Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température
59	Intoxications professionnelles par l'hexane
60	supprimé (cf. NDS 146.88)
61	Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
63	Affections provoquées par les enzymes
64	Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
66	Rhinite et asthmes professionnels
66 bis	Pneumopathies d'ypersensibilité
67	Affection provoquée par la poussière de chlorure de potassium
68	Tularémie
69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
70	Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés
71	Affections oculaires dues au rayonnement thermique
71 bis	Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières
72	Maladies résultant de l'exposition aux dérivés des glycols et du glycérol
73	Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés
74	Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique.
75	Affections professionnelles résultant de l'exposition au sélénium et à ses dérivés minéraux
76	Maladies liées à des agents infectieux et parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
77	Périonyxis et onyxis
78	Affections provoquées par le chlorure de sodium
79	Lésions chroniques du ménisque
80	Kératoconjunctivites virales
81	Affections malignes provoquées par le bis (chlorométhyl) éther
82	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle
83	Lésions provoquées par les travaux effectués dans un milieu où la pression est inférieure à la pression atmosphérique et soumise à variations
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
85	Affection engendrée par l'un ou l'autre de ces produits
86	Pasteurelloses
87	Ornithose-Psittacose
88	Rouget du Porc
89	Affection provoquée par l'halothane
90	Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales
91	Bronchop-neumopathie obstructive du mineur de charbon
92	Infections professionnelles à streptococcus suis

93	Lésions chroniques du segment antérieur de l'œil provoquées par l'exposition à des particules en circulation dans les puits de mine de charbon
94	Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de fer
95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (caoutchouc naturel)
96	Fièvres hémorragiques avec syndrome rénal dues aux agents infectieux du groupe hantavirus
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
98	Affections chroniques du rachis lombaires provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.